

# PALAIS-SUR-VIENNE

ÉTÉ 2026 | N° 56

*Le Mag*



## NOUVEAU MANDAT pour le Maire Ludovic Géraudie et son équipe



REVITALISATION DU CENTRE-VILLE | BUDGET 2026 | ÉVÉNEMENTS ESTIVAUX

LE MAGAZINE DE VOTRE COMMUNE !

# SOMMAIRE

## 4 | CITOYENNETÉ

4-5 | Votre nouveau conseil municipal

## 6 | TRAVAUX

6 - 7 | Revalorisation du centre-ville : retour sur la balade commentée

8 | Point sur les travaux et les projets de résidence

## 9 | ENVIRONNEMENT

9 | Insectes nuisibles : ils sont de retour !

9 | Label Ville étoilée : le Palais décroche 4 étoiles

## 10 | SPORT

10 | Le programme sportif d'été, c'est 2 mois d'activités variées !

11 | Préparez votre saison nautique avec la Base de Loisirs

## 12 | ENFANCE

12 | L'Accueil de Loisirs : des vacances pour vos enfants, près de chez vous !

12 | Inscriptions scolaires

13 | Découvrez tous les services de la Maison de l'Enfant !

## 14 | ÉVÉNEMENTS

14-15 | Les événements immanquables de l'été

16 | Retour sur quelques temps forts passés

## 17 | CULTURE

17 | Cours de musique, de danse et théâtre : les inscriptions reprennent !

## 18 | DOSSIER : LE BUDGET COMMUNAL

18-19 | Budget 2026

## 20 | ACTUALITÉ COMMUNALE

20 | Rubrique associative (anniversaires de la SAP, d'EOP et du RCP)

21 | Service itinérant Limoges Métropole : construisons ensemble un service qui vous ressemble !

21 | Collectes du don du sang

21 | Bienvenue à Christine Marcillac, sage-femme

22 | Foodtrucks

22 | Les rôles du CCAS

22 | Opération tranquillité vacances : partez sereins !

23 | Hommages à M. Tricone, M. Grenier et M. Truau

## 23 | TRIBUNE

### INFOS PRATIQUES :

*Mairie, accueil et état civil :*

etatcivil@lepalaissurviennne.fr | 05 55 04 34 00

*CCAS :*

ccas@lepalaissurviennne.fr | 05 55 04 34 21

*Service Enfance :*

enfance@lepalaissurviennne.fr | 05 55 04 34 02

*Service Aménagement :*

amenagement@lepalaissurviennne.fr | 05 55 04 34 13

*Service Urbanisme :*

urbanisme@lepalaissurviennne.fr | 05 55 04 34 14

*Service des sports / Base de Loisirs de la Sablière :*

basenautique@lepalaissurviennne.fr | 05 55 35 32 77

*Espace culturel Jean Ferrat :*

bm@lepalaissurviennne.fr | 05 55 37 01 35

*Maison de l'enfant :*

maisondelenfant@lepalaissurviennne.fr | 05 55 35 08 06

*Tranquillité publique :*

asvp@lepalaissurviennne.fr

06 01 80 01 30 | 06 01 80 21 41 | 06 22 82 05 01

### PALAIS-SUR-VIENNE Le Mag

édité par la Ville du Palais-sur-Vienne

20 rue Jules Ferry - 87410 Le Palais-sur-Vienne

Téléphone : 05 55 04 34 16

E-mail : audrey.simon@lepalaissurviennne.fr

Directeur de la publication : Ludovic Géraudie

Création et rédaction : service communication

Photos : services de la Ville

Illustrations : service communication et Freepik

Impression : Rivet Presse Édition - 2 950 exemplaires

Distribution : La Poste - mai 2026

[www.lepalaissurviennne.fr](http://www.lepalaissurviennne.fr)





# ÉDITO

*Chères Palaisiennes, chers Palaisiens,*

« Le 15 mars dernier, la liste que j'ai eu l'honneur de conduire a été réélue. Cette équipe, renouvelée

**de moitié, aura la responsabilité de mener à bien le projet pour lequel vous nous avez accordé vos suffrages, tout en traitant les urgences du quotidien.**

Évidemment, cette année, l'absence d'autre liste a annihilé tout suspense, mais il est à noter que la participation aurait pu être bien plus faible et que le nombre de bulletins exprimés approche des 75%. Je tiens donc à vous remercier chaleureusement de cette confiance renouvelée. Elle marque la reconnaissance du travail effectué lors de la précédente mandature et nous donne de la force pour les sept prochaines années.

Dès le lendemain de l'élection, nous nous sommes mis au travail pour assurer la continuité du service public, bien sûr pour mettre en place les différentes commissions qui préparerons les décisions du conseil municipal, et pour élaborer notre budget afin d'agir concrètement en faveur de l'évolution de notre ville.

Ce mandat débute ainsi avec la même énergie que le précédent, pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité de la commune. Le projet de centre-ville va progressivement se concrétiser pour renforcer l'accessibilité des équipements municipaux, en particulier les écoles Jules Ferry et la salle des fêtes, mais aussi pour adapter nos espaces publics au changement climatique, qui se fait de plus en plus ressentir. Cette énergie, nous la déployons également pour programmer des événements qui désormais vous sont chers : Bières à la Sablière, le 14 juillet et les animations à la guinguette tout l'été.

Au-delà de nos actions quotidiennes, faire rayonner notre ville, faire avancer et aboutir nos projets d'ampleur passe également par la représentation de vos élus au conseil communautaire de Limoges Métropole. Soyez assurés que, quelle que soit notre place, nous tâcherons de peser, pour vous, pour le Palais-sur-Vienne !

Nous vous donnons rendez-vous lors de prochains événements municipaux, associatifs ou sportifs pour échanger.

Nous restons fidèlement à votre écoute !



**Ludovic GÉRAUDIE**  
MAIRE DU PALAIS-SUR-VIENNE



*Quelques temps forts à venir (calendrier complet page 14) !*

Exposition de Fabrice Cotinat	Bières à la Sablière	Journée de la petite enfance	Guinguette de la Sablière	Fête Nationale et feu d'artifice
29 avril au 27 juin	5 juin	6 juin	21 juin au 30 août	14 juillet

# Votre nouveau conseil municipal

Le dimanche 15 mars 2026, les électeurs étaient appelés à voter aux élections municipales et communautaires. À l'issue du scrutin, la liste du Maire Ludovic Géraudie a été reconduite.

Durant ce nouveau mandat les élus travailleront de concert avec les habitants, les associations et les commerçants pour dessiner le Palais de demain. Ils collaboreront également avec les diverses collectivités territoriales (Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Haute-Vienne et Communauté urbaine Limoges Métropole) et les administrations étatiques (Préfecture de la Haute-Vienne, ARS...) dont les compétences complètent celles de la commune.



## LE MAIRE

Le maire est élu parmi les conseillers municipaux. Il exerce à la fois des fonctions en tant que représentant exécutif de la collectivité territoriale (pouvoirs d'administration et de la police administrative, délivrance des permis de construire, des arrêtés municipaux...) et en tant que représentant de l'État il est officier de l'état civil (naissances, mariages et décès), officier de police judiciaire et responsable des élections et des cérémonies patriotiques dans sa commune entre autres.

## LES ADJOINTES ET ADJOINTS AU MAIRE



Christine Desmaisons  
1<sup>re</sup> Adjointe :  
Environnement,  
cadre de vie et sécurité



Richard Ratinaud  
2<sup>e</sup> Adjoint :  
Travaux, patrimoine  
et urbanisme



Valérie Gillet  
3<sup>e</sup> Adjointe :  
Communication  
et finances



Grégory Bouchereau  
4<sup>e</sup> Adjoint :  
Animations  
et culture



Corinne Just  
5<sup>e</sup> Adjointe :  
Ressources humaines



Sylvain Bongrand  
6<sup>e</sup> Adjoint :  
Associations et sports



Jade Bouchard-Desport  
7<sup>e</sup> Adjointe :  
Scolaire enfance  
et jeunesse




Philippe Pouget  
8<sup>e</sup> Adjoint :  
Action sociale et  
services à la population

## L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Durant le Conseil municipal d'installation du 20/03/26 les membres du conseil ont voté pour élire le Maire puis les adjointes et adjoints. Après le dépouillement, la charte de l'élu local a été lue pour que les représentants prennent connaissance des principes, des droits et des devoirs qui leur incombent.

## LES RÔLES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal représente les habitants. Il est chargé de régler par ses délibérations les affaires de la commune. Il vote également le budget et approuve le compte administratif. Il a la gestion des services publics municipaux et assure les décisions concernant les travaux à entreprendre et à la gestion du patrimoine communal.

 **Prochains conseils municipaux :**  
**mardi 26 mai à 18h30, vendredi 5 juin à 18h et jeudi 9 juillet à 18h30 en mairie (salle du conseil).**



## LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX



Valérie Chatenet  
conseillère déléguée



Damien Petit



Zoubida Zemani



Jean-Marie Texonnière



Sophie Degot-Belhomme



Abdelaâziz Facil



Sandrine Guilmin



Stéphane Maizou Avezou



Aline Vandenberghe



Thierry Lorcin



Aurélie Le Hyaric



Jean Michel Plumart



Rachel Castets



Sébastien Feippel



Élodie Brandy



Denis Lasne



Sophie Feydi



Tom Baffour



Nathalie Peroles



Christophe Barbe

## LES COMMISSIONS

**TRAVAUX, PATRIMOINE ET URBANISME**Maire adjoint référent :

Richard RATINAUD

Membres de la commission :

Zoubida ZEMANI\*,  
Thierry LORCIN,  
Stéphane MAIZOU AVEZOU,  
Jean-Marie TEXONNIÈRE,  
Christophe BARBE et  
Abdelaâziz FACIL

**ACTION SOCIALE ET SERVICES À LA POPULATION**Maire adjoint référent :

Philippe POUGET

Membres de la commission :

Valérie CHATENET\*,  
Aline VANDENBERGHE,  
Denis LASNE,  
Christophe BARBE,  
Rachel CASTETS,  
Aurélie LE HYARIC et  
Zoubida ZEMANI

\*vice-président-e

**AFFAIRES SCOLAIRES ENFANCE ET JEUNESSE**Maire adjointe référente :

Jade BOUCHARD-DESPOIT

Membres de la commission :

Sébastien FEIPPEL,  
Rachel CASTETS,  
Sophie DEGOT BELHOMME,  
Tom BAFFOUR,  
Damien PETIT et  
Sophie FEYDI

**ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ**Maire adjointe référente :

Christine DESMAISONS

Membres de la commission :

Jean Michel PLUMART\*,  
Jean-Marie TEXONNIÈRE\*,  
Thierry LORCIN,  
Sophie FEYDI,  
Denis LASNE et  
Aurélie LE HYARIC

**ANIMATIONS ET CULTURE**Maire adjoint référent :

Grégory BOUCHEREAU

Membres de la commission :

Damien PETIT\*,  
Sophie DEGOT BELHOMME\*,  
Élodie BRANDY,  
Sandrine GUILMIN,  
Tom BAFFOUR et  
Abdelaâziz FACIL

**ASSOCIATIONS ET SPORTS**Maire adjoint référent :

Sylvain BONGRAND

Membres de la commission :

Sandrine GUILMIN\*,  
Sébastien FEIPPEL,  
Élodie BRANDY,  
Stéphane MAIZOU AVEZOU,  
Jean Michel PLUMART et  
Aline VANDENBERGHE

**BUREAU DE SYNTHÈSE**Maire adjointe référente :

Valérie GILLET

Membres de la commission :

Christine DESMAISONS,  
Richard RATINAUD,  
Grégory BOUCHEREAU,  
Corinne JUST,  
Sylvain BONGRAND,  
Jade BOUCHARD-DESPOIT,  
Philippe POUGET et  
Valérie CHATENET

# Revalorisation du centre-ville : retour sur la balade commentée

Afin de faire découvrir les orientations de transformation du centre-ville, la Ville a organisé jeudi 26 mars une balade commentée pour expliquer les idées retenues pour la phase 1 de la revalorisation du centre-ville (la phase 2 concernant la tour et la place André Brun). Durant celle-ci les habitants ont pu poser leurs questions et prendre connaissance des enjeux liés à la valorisation du centre-ville. Celle-ci passe par la création d'une place-jardin, la refonte du plan de circulation, la mise en accessibilité et la démolition de certains bâtiments. Nous vous en donnons les détails ci-dessous.



## LE DIAGNOSTIC

### ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET PARKINGS



Seulement **15 %** de la surface du centre-ville est végétalisée actuellement.



### ÉQUIPEMENTS MANQUANT DE VISIBILITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

Connus des habitués et des habitants, certains équipements sont pourtant confidentiels ou difficiles à identifier pour le passant et non habitant (la salle des fêtes Gérard Philippe ou l'école maternelle Jules Ferry).

En plus de cela, les lieux alentours sont parfois congestionnés sur certaines plages horaires mais aussi lors des manifestations qui peuvent être organisées.

Chaque équipement doté d'horaires singuliers d'ouverture et d'accès au public, dicte ainsi le rythme d'occupation des lieux, sur une journée, une semaine voire une année.

### ESPACES IMPACTÉS PAR LA VOITURE

La présence des édifices et équipements publics, ainsi que l'existence d'immeubles collectifs génère un fort besoin en stationnement dans le quartier. Dans le même temps, la densité des bâtiments et des équipements publics, le caractère habité du quartier et la proximité de la RD29 génèrent un lot de conflits d'usage principalement liés à la circulation des véhicules qui peuvent compromettre la sécurité des usagers.

Capacité actuelle de stationnement (voir carte ci-contre) :

1. Espace culturel : 29 places ;
2. Place Sant Joan de las Abadesses : 20 places (dont 2 taxis) et Place Cadolzburg : 11 places + 1 PMR ;
3. secteur Jules Ferry : 115 places + 2 PMR ;
4. secteur André Brun : 124 places.

Le nombre de places actuel sera conservé mais réparti de façon plus homogène.

### UN CENTRE-VILLE TRÈS BITUMÉ

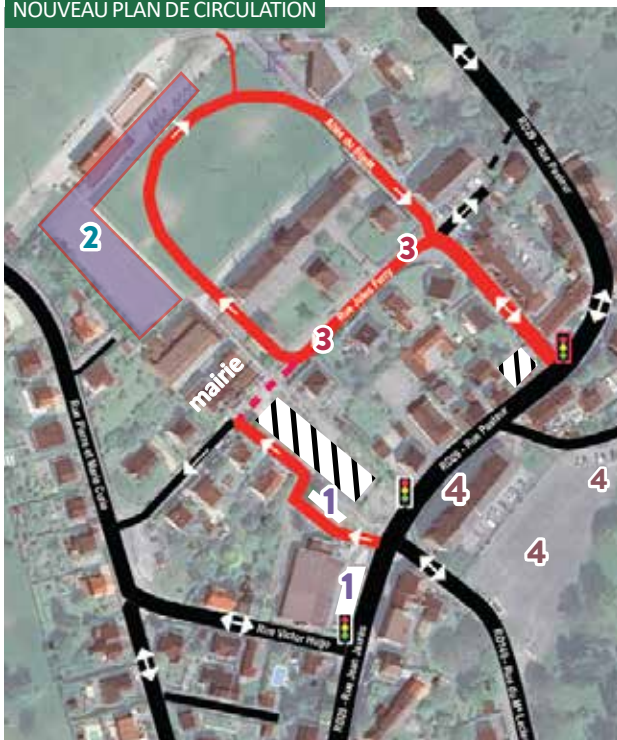
Seulement 15 % des actuels 4 300 m<sup>2</sup> de surface est végétalisée (soit uniquement 665 m<sup>2</sup>). Cela engendre des problèmes d'infiltration, de température exacerbée par le manque d'ombre et d'accumulation de la chaleur par le bitume. Le centre-ville n'est, de ce fait, pas très passant. Il n'est pas un lieu de rencontre.


## LE PROJET

## ACTUEL PLAN DE CIRCULATION



## NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION



 parkings supprimés, reconstruction du stationnement au-dessus de la salle Gérard Philippe

### RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ ET LA VISIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS

La mise en œuvre du plan de circulation décidé par la municipalité va impliquer :

- la démolition du pavillon Lily Laskine ;
- la modification de la rampe d'accès de la salle des fêtes Gérard Philipe, insuffisamment large actuellement ;
- la clarification des accès des bâtiments publics pour une meilleure fonctionnalité et identification ;
- la sécurisation de l'entrée des écoles en créant un nouveau circuit de circulation et de stationnement.

### FACILITER LE TRAFIC DES VÉHICULES ET AMÉLIORER LA CIRCULATION PÉDESTRE

Les abords des principaux édifices publics du centre-ville (mairie, espace culturel, école Jules Ferry...) seront remodelés au profit d'un projet faisant la part belle au végétal.

Les enjeux d'aménagement seront les suivants :

- contribuer à la lutte contre la sédentarité en favorisant les modalités douces et les espaces de convivialité ;
- créer une boucle de circulation dédiée aux véhicules ;
- maintenir au moins la même capacité de stationnement pour les locataires et les usagers des équipements publics.

Capacité future de stationnement (voir carte ci-contre) :

1. Espace culturel : 29 places ;
2. nouveau parking derrière la salle Gérard Philipe : 60 places voire plus ;
3. secteur Jules Ferry : 115 places + 2 PMR ;
4. secteur André Brun : 124 places.

Les parkings de la place centrale (Sant Joan de las Abadesses et Cadolzburg) deviendront un espace végétalisé et ceux de l'Espace culturel seront conservés.

### UN CENTRE-VILLE VÉGÉTALISÉ QUI RESPIRE

Le parking actuel s'effacera au profit d'une place végétalisée qui créera un lien naturel jusqu'à la vallée de la Vienne. Une continuité écologique et paysagère qui se prêtera à la marche et aux mobilités douces mais aussi à la contemplation avec un espace où il sera agréable de se poser, le centre-ville manquant actuellement d'endroits où s'asseoir.



### RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION SUR LE PROJET DE CENTRE-VILLE :



MERCREDI 1<sup>er</sup> JUILLET À 18H30 | OUVERT À TOUS !



SALLE GÉRARD PHILIPPE, derrière la mairie

Le projet sera expliqué plus en détails par vos élus et avec la présence du cabinet Saltus lors de cette réunion ouverte au public.

## Point sur les travaux et les projets de résidence



Photo des travaux de l'accueil du 05/05/2026



### RÉSIDENCE MANOUCHIAN

La première phase de construction comprenant 23 logements s'est terminée le 20 avril. La seconde phase de construction se poursuit et devrait être terminée en cette fin d'année. L'ensemble du parc locatif comprendra 55 logements (27 collectifs et 28 individuels). Situé au 55 allée Roland Garros, ces résidences répondent aux exigences de la réglementation RE2020 du Seuil 2025 en utilisant des matériaux de construction biosourcés et la production d'une partie de l'énergie par des panneaux photovoltaïques.

Agence d'architecture : OX Architectures

Partenaires financiers : ANRU, Limoges Métropole, Action Logement et Banque des Territoires.

Estimation des travaux : 10 000 000 € HT

### ACCUEIL DE LA MAIRIE

L'accueil de la mairie est en cours de travaux pour créer de véritables espaces cloisonnés afin de recevoir en toute confidentialité les demandes des usagers. Il deviendra ainsi plus fonctionnel pour faciliter l'orientation du public et la relation agent/administré. Durant le temps des travaux, l'accueil du public se fait dans la salle des commissions au 1<sup>er</sup> étage. Un fléchage est apposé pour vous guider.

Les horaires d'ouverture restent inchangés (du lundi au vendredi : 8h30–12h | 13h30–17h30 et samedi : 9h30–12h).

Durée estimée des travaux : fin novembre 2025 à fin d'été 2026

Cabinet d'architecture : AMRA Architecture

Partenaire financier : Le Département de la Haute-Vienne

Estimation du coût des travaux : 195 000 € HT



### RÉSIDENCE ROBERT BADINTER

L'ancien EHPAD situé impasse Puy Martin est en cours de réhabilitation pour devenir une résidence de 48 logements depuis le dernier trimestre 2025. La première phase de préparation avec le désamiantage est terminée. Cette construction se fait dans un objectif de durabilité : matériaux de construction biosourcés, toiture végétalisée, basse consommation énergétique, chaufferie à granulés, création de jardins partagés...

Durée prévisionnelle des travaux : 2 ans

Cabinet d'architecture : IMAGINE Architecture

Partenaires financiers : Limoges Métropole, ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), Fonds Vert de l'État et Banque des Territoires et Action Logement.

### RÉSIDENCE AVENUE TURGOT

Afin que l'ancienne école privée catholique Sainte Marguerite Marie située avenue Turgot ne reste pas inutilisée, une résidence de 27 logements est en cours de construction. Pour cela la démolition du bâti a eu lieu en début de cette année. Cette dynamique d'urbanisme entre en lien avec le projet de revitalisation du centre-ville.

Estimation du début des travaux de construction : été 2026

Cabinet d'architecture : Atelier 4

Partenaires financiers : ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), Limoges Métropole et Fonds Vert de l'État.

Estimation des travaux : 4 984 168 € TTC

## Insectes nuisibles : ils sont de retour !



### LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Des chenilles processionnaires ont été repérées dans les arbres. Elles sont très urticantes et peuvent provoquer des réactions allergiques graves chez l'homme et les animaux.

Les bons gestes à adopter :

- ne touchez pas les chenilles ou leurs nids ;
- surveillez vos animaux : en cas de contact, consultez un vétérinaire ;
- surveillez vos enfants qui

pourraient être tentés de s'approcher.

Les services municipaux ont procédé à l'élimination des nids présents sur la voie publique. Si vous apercevez les chenilles chez vous, restez vigilants, vous pouvez prendre conseil auprès de professionnels comme l'organisme Fredon pour trouver des solutions adaptées (insecticide biologique, appâts à base de phéromones, etc.).

☎ Mairie : 05 55 04 34 00 | Fredon Haute-Vienne : 05 55 04 64 06

### LES MOUSTIQUES TIGRE

Comme chaque année à l'approche des beaux jours, le moustique tigre réapparaît. Les Palaisiens souffrant de leur prolifération ont possibilité de prendre rendez-vous avec le service aménagement. En fonction des situations, des agents référents pourront se rendre sur place pour poser un diagnostic et proposer des solutions.

Les bons gestes à adopter :

- faire le tour de son jardin/terrasse une fois par semaine et éliminer les contenants où de l'eau risque de stagner ;
- couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins...) au moins avec du voile moustiquaire ;
- curer les gouttières, fontaines et autres retenues d'eau ;
- utiliser des moyens de protection individuelle (répulsifs, moustiquaires, vêtements imprégnés, vêtements clairs...) durant vos voyages en zones endémiques (dengue, chikungunya ou zika) ainsi qu'après votre retour en France, durant une semaine.

📍 Service aménagement, sur RDV en mairie, 20 rue Jules Ferry

☎ 05 55 04 34 13 @ amenagement@lepalaisurviennne.fr



### LA FREDON HAUTE-VIENNE VOUS PROPOSE LEURS SERVICES

La commune adhère à l'organisme Fredon Haute-Vienne agréé par l'État pour la surveillance, la prévention et la lutte contre les organismes nuisibles. Dans ce cadre, ses techniciens accompagnent également les habitants du Palais en proposant gratuitement :

- la mise à disposition de pièges (ragondins, corneilles noires, corbeaux freux et pigeons Bizet feral),
- l'identification, la formation et le conseil de gestion pour les plantes exotiques envahissantes,
- le diagnostic et l'installation d'éco-pièges pour les chenilles processionnaires du pin,
- la campagne de piégeage des reines fondatrices des frelons à pattes jaunes (frelon asiatique) de février à mai.



## Label Ville étoilée : le Palais décroche 4 étoiles !

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) a dévoilé l'année dernière les résultats de l'édition du concours « Villes et villages étoilés » qui gratifie d'un label allant d'une à cinq étoiles les collectivités engagées dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'environnement nocturne. La Ville du Palais-sur-Vienne a ainsi obtenu le label Villes et Villages Étoilés avec la distinction de 4 étoiles.

Cette reconnaissance nationale récompense l'engagement en faveur de la qualité du ciel nocturne, de la réduction de la pollution lumineuse et de la préservation de la biodiversité. Sur les 51 communes labellisées en Haute-Vienne, 13 ont obtenu 4 étoiles.

Cette récompense est le fruit d'un travail collectif mené avec les équipes municipales, les partenaires techniques et l'ensemble des habitants mobilisés pour un éclairage plus

responsable et durable (rénovation de l'éclairage public, réduction des horaires d'allumage...).

Préserver la nuit, c'est agir pour l'environnement, la santé et les générations futures. Merci à toutes celles et ceux qui contribuent à faire de notre commune un territoire engagé et exemplaire.



## Le programme sportif d'été, c'est deux mois d'activités variées !



VTT



ARCHERY TAG



ESCALADE

### DES VACANCES SPORTIVES POUR VOS ENFANTS À PROXIMITÉ !

Le service des sports propose de juillet à août un programme d'activités ouvert aux 5-16 ans riche et varié. Il s'adapte à tous les niveaux et permet aux enfants de se dépenser et de développer leur mobilité et leur condition physique dans la bonne humeur !

#### AU PROGRAMME \*

- ▶ Canoë-kayak ▶ Escalade ▶ Multisports ▶ VTT ▶ Tir à l'arc
- ▶ Olympiades ▶ Archery Tag ▶ Course d'orientation

\* Programme détaillé à venir sur : [lepalaisurviennne.fr](http://lepalaisurviennne.fr) et sur la page Facebook de la Ville. Le programme est sujet à modification en fonction des aléas climatiques.

### NOUVEAUTÉS LE SAMEDI ET EN SOIRÉE !

Cet été, le service des sports de la Base de Loisirs propose de nouvelles offres :

- ▶ des soirées paddle (les jours seront définis prochainement) et
- ▶ des activités sportives (escalade, archery tag et tir à l'arc) certains samedis en groupe ou en famille sur réservation.

Ces activités sont ouvertes à tous sans restriction d'âge contrairement aux programmes habituels proposés et visibles ci-contre à gauche. Une démarche qui s'inscrit dans la poursuite des dispositifs mis en place depuis le début d'année pour ouvrir les activités sportives aux adultes avec notamment la soirée escalade du 10 février et la randonnée spécifique aux 50 ans et plus du 8 avril.

€ Tarifs ▶ Demi-journée : 7 € Palaisien | 14 € non Palaisien (tarif préférentiel pour 4 demi-journées) ▶ Journée : 12 € palaisien | 24 € non palaisien

📍 Base de Loisirs, 2 avenue François Mitterrand 📞 05 55 35 32 77 📧 [base.nautique@lepalaisurviennne.fr](mailto:base.nautique@lepalaisurviennne.fr)



FUTSAL



RANDONNÉE

# Préparez votre saison nautique avec la Base de Loisirs



## OUVERTURE DE LA SAISON NAUTIQUE

La Base de Loisirs, en plus de leur programme d'activités sportives, vous propose :

- du 3 juin au 29 août des locations de matériel :

Kayak (1 place) : 7 € | Canoë (2 places) : 8 € | Paddle : 10 €

- du 11 juillet au 29 août des descentes en canoë-kayak :

Kayak (1 place) : 15 € par embarcation | Canoë (2 places) : 30 € par

embarcation (3<sup>e</sup> place gratuite si l'individu est âgé entre 7 et 9 ans)

Accompagnement d'un moniteur diplômé : 80 €

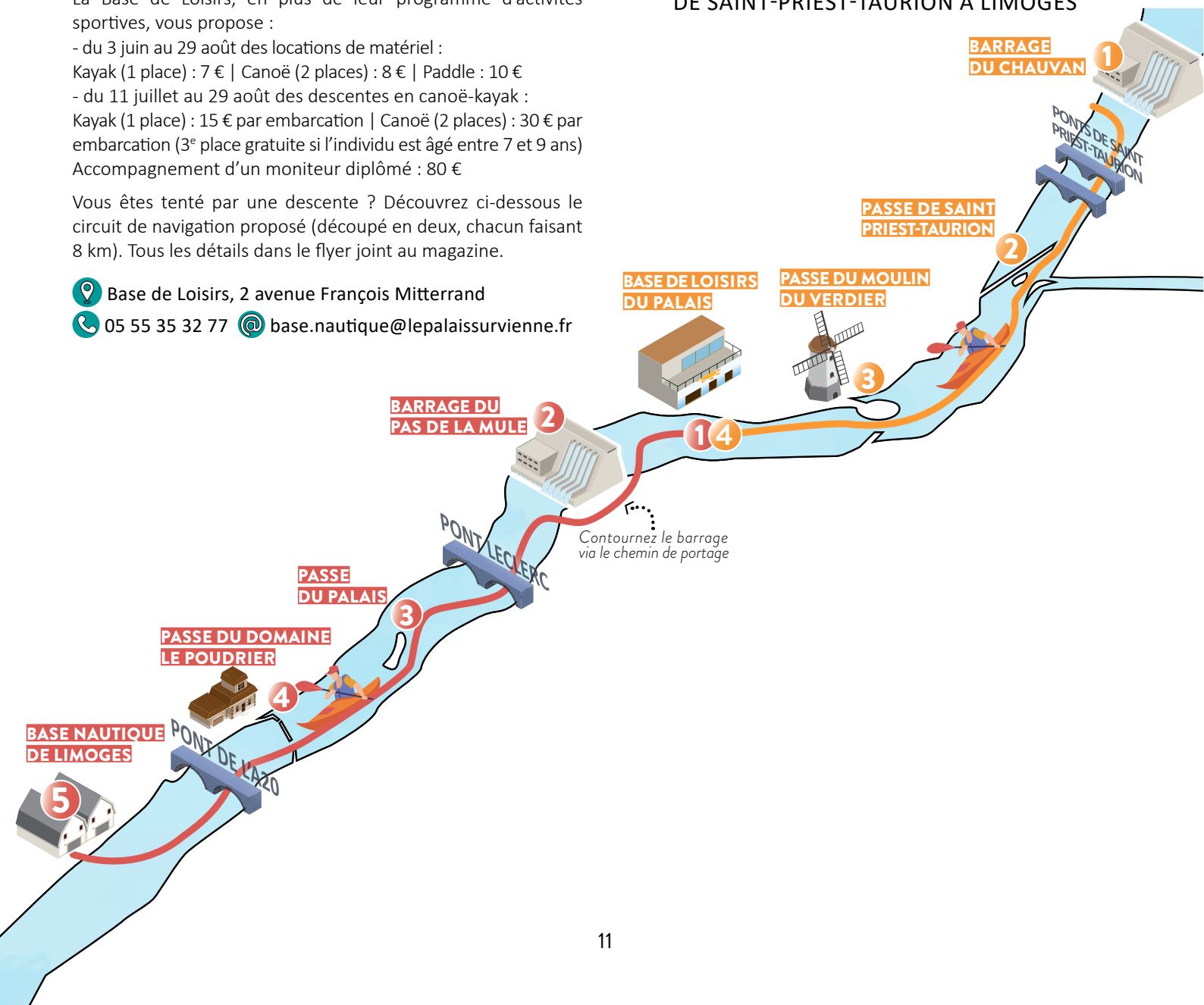
Vous êtes tenté par une descente ? Découvrez ci-dessous le circuit de navigation proposé (découpé en deux, chacun faisant 8 km). Tous les détails dans le flyer joint au magazine.

 Base de Loisirs, 2 avenue François Mitterrand

 05 55 35 32 77  [base.nautique@lepalaisurviennne.fr](mailto:base.nautique@lepalaisurviennne.fr)

## CIRCUIT DE NAVIGATION

DE SAINT-PRIEST-TAURION À LIMOGES



# Accueil de Loisirs : des vacances pour vos enfants près de chez vous !

Les structures d'accueil de la municipalité accompagnent les parents et leurs enfants de la petite enfance, avec la Maison de l'Enfant (voir page 13), jusqu'à l'enfance/adolescence, avec l'ALSH, pour compléter au mieux l'offre des services nécessaires aux familles.

## PROGRAMME D'ÉTÉ DE L'ALSH

L'Accueil de Loisirs met en place comme chaque été son programme d'activités pour les enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 11 ans. Un programme qui s'adapte aux âges et aux goûts de chacun : ateliers créatifs, sorties... Le programme d'activités complet arrive bientôt sur le site de la Ville : [lepalaisurviennne.fr](http://lepalaisurviennne.fr). À noter que l'ALSH sera ouvert les 2 mois : du lundi 6 juillet au vendredi 28 août.

📍 Accueil de Loisirs, 57 avenue Jean Giraudoux

☎️ 06 12 26 45 18 @ alsh@lepalaisurviennne.fr



Pensez à réserver vos places sur le **Portail Famille !**



**Jade Bouchard-Desport,**  
adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, à l'enfance et à la jeunesse

« Au Palais-sur-Vienne, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sont au cœur de notre engagement.

Nouvelle municipalité, nous poursuivons et renforçons le travail engagé par nos prédécesseurs. Nous veillons à accompagner les familles et à soutenir la parentalité. Le bien-être de l'enfant est au centre de nos actions. Chaque enfant est accueilli selon son âge, dans un cadre sécurisant et épanouissant. Cette ambition repose sur l'engagement des agents qui œuvrent chaque jour à leurs côtés.

Investir dans l'enfance, c'est construire l'avenir de notre commune. »

## QUELQUES IMAGES D'AVRIL



## INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026/2027

Les inscriptions scolaires 2026-2027 sont ouvertes depuis le lundi 14 avril pour les écoles primaires du Palais. Pour une nouvelle inscription (enfant né en 2023 ou enfant venant d'une autre école), il vous faut :

► **1.** Contacter la directrice/le directeur des écoles :

École Aristide Briand, M. LABROSSE au :  
05 55 35 97 65

École Jules Ferry, Mme DANDRIEUX au :  
05 55 04 34 07

École Jean Giraudoux :

- Mme CARILLON (maternelle) au 07 43 41 40 14

- Mme BROUSSAUD (élémentaire) au 05 55 35 17 28

► **2.** Contacter le service enfance de la mairie afin de finaliser l'inscription (05 55 04 34 02 | [enfance@lepalaisurviennne.fr](mailto:enfance@lepalaisurviennne.fr)) suite à l'entrevue avec la directrice ou le directeur.

► **3.** Venir au rendez-vous avec les pièces suivantes :

Pour l'inscription scolaire :

- le livret de famille
- le justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- le document donné par l'école, rempli.

Pour la facturation et le Portail famille :

- les attestations responsabilité civile et scolaire
- l'attestation du quotient familial CAF/MSA.



Vous serez alors informé de la démarche à réaliser pour créer votre compte sur le Portail Famille et finaliser l'inscription.

# Petite Enfance : découvrez tous les services de la Maison de l'Enfant !

La Maison de l'Enfant est un lieu pour les assistantes maternelles, les parents et les jeunes enfants divisé en deux services : le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et le Relais Petite Enfance (RPE). Des services gratuits, confidentiels et sans inscription que nous vous détaillons ci-dessous.

## LAEP : LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

### ► C'EST QUOI LE LAEP ?

C'est un espace dans lequel deux professionnelles vous accueillent avec vos enfants pour passer des moments de jeu, de partage et d'écoute. Il est fondé sur la base de la gratuité et du respect de la confidentialité.

### ► POUR QUI ?

Il est destiné aux enfants jusqu'à la fin de l'école maternelle, aux parents, grands-parents ou autre adulte responsable.

### 🗓️ LES HORAIRES D'OUVERTURE :

Vous pouvez venir librement :

- les lundis après-midi de 14h à 17h30
- les vendredis matin de 8h30 à 12h

## RPE : RELAIS PETITE ENFANCE

### ► C'EST QUOI ET POUR QUI LE RPE ?

Pour les assistantes maternelles c'est un espace d'accueil pour elles et les enfants qu'elles gardent. Ils peuvent ainsi sociabiliser et jouer avec d'autres enfants. Cela permet également d'organiser des activités ensemble.

Et pour les familles c'est le lieu de centralisation de leurs demandes, d'accompagnement dans les démarches administratives et une aide sur les modes de garde (individuel avec une assistante maternelle ou collectif).

### 🗓️ LES HORAIRES D'OUVERTURE :

Permanences administratives pour les assistantes maternelles et les familles :

- les lundis matin de 9h15 à 13h15
- les jeudis après-midi de 13h à 17h
- les vendredis de 13h à 16h

Accueil des assistantes maternelles :

- les mardis matin de 8h30 à 12h
- les jeudis matin de 8h30 à 12h



## PLACES DISPONIBLES AUPRÈS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Vous cherchez un mode de garde individuel au Palais-sur-Vienne ? La Maison de l'Enfant vous aide à prendre contact avec les assistantes maternelles agréées de la commune ayant encore des places disponibles à vous proposer.

Prenez contact avec la Maison de l'Enfant, 3 allée des Cèdres  
05 55 35 08 06 | maisonenfant@lepalaisurviennne.fr



## SEMAINE DU BIEN-ÊTRE

🗓️ DU 18 AU 22 MAI

### 📍 MAISON DE L'ENFANT ET AUTRES SITES DU PALAIS

- Lundi 18 mai, de 16h30 à 18h (Salle Gérard Philippe) :

Atelier sophro-créatif pour les enfants

Groupe d'échanges pour les parents

- Mardi 19 mai, 16h30-18h (Gymnase Marchessoux) :

Atelier yoga parents-enfants

- Mer. 20 mai, 16h30-18h (Maison de l'Enfant, 3 allée des Cèdres)\* :

Atelier massage parents-bébés (0-10 mois)

- Jeudi 21 mai, 16h30-18h (salle André Dextet)\* :

Atelier créatif bien-être pour les enfants

Atelier de réflexologie palmaire pour les parents

- Vendredi 22 mai, 18h-20h (Maison de l'Enfant, 3 allée des Cèdres) :

Atelier de préparation au post-partum pour les futurs parents

\*Places limitées, réservation : margaux.gilbert@lepalaisurviennne.fr

## JOURNÉE DE LA PETITE ENFANCE SPÉCIALE FÊTE FORAINE

🗓️ SAMEDI 6 JUIN | 10h-12h et 14h-18h30


### 📍 MAISON DE L'ENFANT 3 allée des Cèdres

Une journée de partage entre parents, enfants et le personnel de la petite enfance avec des ateliers, des jeux en extérieur, une sculptrice de ballons... et bien d'autres ! Programme à venir sur lepalaisurviennne.fr

# Les événements incontournables de cet été !

## PARENTALITÉ

### SEMAINE DU BIEN-ÊTRE

 DU 18 AU 22 MAI

 MAISON DE L'ENFANT 3 allée des Cèdres

Semaine consacrée au bien-être des parents et de leurs enfants (ateliers de massage, yoga, préparation au post-partum, relaxation...). Détails en page 13 et programme complet sur le site de la Ville.

## MULTIMÉDIA

### TOURNOI DE JEU VIDÉO KING OF THE HILL

 DU 28 AVRIL AU 29 MAI

 ESPACE CULTUREL JEAN FERRAT 1 pl. de la République

Détails sur le site de la Ville | gmenand@lepalaisurviennne.fr | 05 55 04 34 37

## ART - EXPO DU FRAC

### COLLECTIONS EN MOUVEMENT : FABRICE COTINAT

 DU 29 AVRIL AU 27 JUIN

Horaires d'ouverture : Mardi : 14h - 18h30

Mercredi et Vendredi : 10h - 12h / 14h - 18h30

Samedi : 10h - 12h / 14h - 16h30

 ESPACE CULTUREL JEAN FERRAT 1 pl. de la République

Un robot intitulé *Confusion* dessine sur une feuille où est imprimé un dessin choisi par l'artiste Fabrice Cotinat. Une réflexion sur la place de l'artiste, de l'œuvre et de la machine. Opération réalisée par le FRAC Artothèque de Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Printemps du dessin 2026 en partenariat avec la commune du Palais-sur-Vienne, adhérente au réseau FACLim.



Photo : Fabrice Cotinat

## ART - EXPO DU FRAC

### ATELIER ANIMÉ PAR L'ARTISTE FABRICE COTINAT

 SAMEDI 30 MAI

14H : activation du robot

14H30-16H30 : atelier animé par Fabrice Cotinat, à destination du jeune public (8-12 ans), dans la limite de 15 participants. Réservez votre place : 05 55 37 01 35 - bm@lepalaisurviennne.fr

 ESPACE CULTUREL JEAN FERRAT 1 pl. de la République

## ÉVÉNEMENT

### BIÈRES À LA SABLIERE


 VENDREDI 5 JUIN | 17h à minuit

 SITE DE LA SABLIERE avenue François Mitterrand

De nombreux brasseurs et stands de nourriture seront présents pour une soirée chaleureuse sur la plage de la Sablière ! L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

## PETITE ENFANCE

### JOURNÉE DE LA PETITE ENFANCE SPÉCIALE FÊTE FORAINE

 SAMEDI 6 JUIN | 10h-12h et 14h-18h30

 MAISON DE L'ENFANT 3 allée des Cèdres

Une journée de partage entre parents, enfants et personnel de la petite enfance avec des ateliers, des jeux en extérieur, une sculptrice de ballons... et bien d'autres ! Programme à venir sur lepalaisurviennne.fr

## ART

### AUDITIONS DE DANSE/THÉÂTRE

 SAMEDI 20 JUIN | Horaire défini prochainement

 SALLE GÉRARD PHILIPPE

## RESTAURATION ET DÉTENTE

### GUINGUETTE DE LA SABLIERE TENUE PAR HENRI MASSY

 DU 21 JUIN AU 30 AOÛT


Horaires d'ouverture : du lundi au mercredi et le dimanche de 11h à 19h et du jeudi au samedi de 11h à minuit.

 SITE DE LA SABLIERE avenue François Mitterrand

C'est le lieu idéal pour se retrouver et déguster de bons mets faits maison sur la plage de la Sablière. Plusieurs animations jalonnent l'été : 1<sup>er</sup> temps fort le 21 juin lors de l'inauguration, avec la présence du groupe Nebraska. Détails à venir sur le site le3xl.fr

## ART

### AUDITIONS DE MUSIQUE


 JEUDI 25 JUIN | Horaire défini prochainement

 SALLE GÉRARD PHILIPPE

## ÉVÉNEMENT

### FÊTE DU 14 JUILLET

 MARDI 14 JUILLET | après-midi jusqu'à minuit

 SITE DE LA SABLIERE avenue François Mitterrand

Après-midi et soirée inoubliables en perspective avec des animations, un concert et le clou du spectacle : le feu d'artifice sur la Vienne !

SEMAINE DU BIEN-ÊTRE



AUDITIONS DE MUSIQUE



AUDITIONS DANSE/THÉÂTRE



BIÈRES À LA SABLIÈRE



FÊTE DU 14 JUILLET



JOURNÉE PETITE ENFANCE



GUINGUETTE DE LA SABLIÈRE



## RETOUR SUR QUELQUES TEMPS FORTS PASSÉS



- 1 Nuit de la Lecture du samedi 23 janvier avec Christophe Dijoux et Bruno Cadillon.
- 2 Exposition *Calligraphie gestuelle* de l'artiste Mzidabi du 27 janvier au 28 février.
- 3 Permis Piéton le 29 janvier et le 3 mars dans les écoles Jean Giraudoux et Jules Ferry.
- 4 Commémoration du 19 mars 1962, journée nationale du souvenir des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.
- 5 5<sup>e</sup> édition du Printemps de la Culture du 28 mars au 4 avril avec :

- le spectacle *Hoël* de la Cie les Tombés de la Lune ; les Heures du conte ; l'exposition des productions des écoles, de la Maison de l'Enfant et de l'ALSH ; le concert d'EOP ; la démonstration de sculpture sur bois avec Vincent Ratinaud ; portes ouvertes des cours de musique ; les ateliers créatifs (light painting, peintures...) et bien d'autres !
- 6 Le spectacle *Chroma* du 31 mars du festival la Culture au Grand Jour du Département de la Haute-Vienne que nous remercions.
- 7 Cérémonie de l'arbre de naissance du samedi 25 avril.
- 8 Cérémonie de bienvenue aux nouveaux habitants du samedi 25 avril.

## Cours de musique, de danse et de théâtre : les inscriptions reprennent !

La Ville met en place des cours de danse, de musique et de théâtre pour permettre aux habitants d'avoir une offre de proximité afin de développer leurs talents. Ils couvrent la période de septembre 2026 à fin juin 2027. Découvrez toutes les offres ci-dessous et venez vous faire une idée lors des présentations de danse et de théâtre du samedi 20 juin et des auditions de musique du jeudi 25 juin à la salle Gérard Philipe. Venez nombreux applaudir nos graines d'artistes !

### COURS DE THÉÂTRE



► Les enfants de 6 à 16 ans développent leur jeu et leur culture scénique avec la Compagnie Chausse-Trappe. Un bel exercice pour développer la confiance en soi et la prise de parole en public, le tout dans un esprit d'entraide !

📍 Les cours ont lieu salle Simone Signoret (av. Maryse Bastié).

### COURS DE DANSE



► Enfants de 4-5 ans (éveil à la danse) : mercredi 16h à 17h et 17h à 18h  
Ces séances sont tournées vers la motricité autour des 3 éléments fondamentaux de la danse : l'espace, le temps, et l'énergie.

► Enfants de 6-7 ans (initiation) : mercredi 15h à 16h\*.  
Ces séances sont une continuité de l'éveil, avec un approfondissement de la structure corporelle, de la qualité du mouvement dansé et de la musicalité.

► Enfants de 8-10 ans (danse jazz) : mercredi 13h30 à 15h\*

► Enfants de 10-12 ans (danse jazz) : mercredis de 18h à 19h30\*

► Enfants de 8-12 ans (danse jazz) : jeudi de 17h à 18h30\*

► Ados de 13 ans et + (danse jazz) : jeudi 18h45 à 20h15\*

► Adultes (danse jazz) : jeudi 20h à 21h ou 20h15 à 21h15\*

📍 Les cours ont lieu salle Gérard Philipe (derrière la mairie).  
\* Jours de répétition sujets à modification d'ici septembre.



### Grégory Bouchereau, adjoint au Maire délégué à l'animation et à la culture

« La culture est essentielle à notre commune. Je tiens à remercier mon prédécesseur, M. Fettahi, ainsi que les services municipaux pour leur engagement dans les projets culturels du précédent mandat. De nombreux événements ont été proposés : spectacles, danse, théâtre et initiatives artistiques ayant rassemblé les habitants. La démocratisation de la culture reste une priorité, avec des cours accessibles de théâtre, danse et musique à tarifs préférentiels. Le Printemps de la Culture illustre cette ambition en offrant gratuitement spectacles, concerts et animations. Sa dernière édition a été un succès, grâce aux Palaisiens, aux agents, aux écoles, à l'EOP et au Département. »

### COURS DE MUSIQUE



Cours de musique accessibles à tout âge :

- formation musicale et solfège
- flûte traversière
- guitare
- piano
- trompette
- clarinette
- batterie

📍 Les cours ont lieu dans le pavillon Bourvil (14 rue Jules Ferry).

### PRÉINSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET

► Tous les cours de danse, de théâtre et de musique reprennent en septembre, les préinscriptions trimestrielles pour la rentrée scolaire 26/27 seront ouvertes mi-mai via le site de la Ville :  
<https://lepalaisurviennne.fr/inscription-musique-danse-et-theatre/>





# BUDGET 2026

Le budget communal est l'acte fondateur de l'exécution de l'action publique locale. Il prévoit les dépenses et les recettes de la collectivité. Cette année ne fait pas exception aux précédentes : la stabilité reste le mot clef. Elle permet ainsi de poursuivre une politique ambitieuse en termes d'investissement pour continuer les projets d'amélioration du cadre de vie et de garantir la pérennité de vos services publics.



## Valérie Gillet, adjointe au Maire déléguée aux finances et à la communication

« Un budget de transition maîtrisé et responsable pour les Palaisiens/Palaisiennes : le 21 avril dernier,

le Conseil Municipal a voté le budget primitif pour l'année 2026. Ce vote n'est pas qu'un simple acte comptable ; il est

la traduction de nos engagements en faveur de la qualité de vie au Palais-sur-Vienne, dans la continuité des actions déjà engagées lors du précédent mandat. Véritable budget de transition, il constitue un trait d'union entre les engagements structurants du mandat précédent et les ambitions de la nouvelle équipe municipale. Ce budget garantit une stabilité indispensable à la bonne marche de nos services.

**Une dynamique d'investissement forte et concrète, pour préparer l'avenir : le centre-bourg en ligne de mire.**

Le volet investissement, s'élevant à 2 803 167 euros, témoigne de notre ambition. Ces crédits sont destinés à la modernisation de nos infrastructures, à la transition écologique et à l'amélioration de nos espaces publics. Grâce à une épargne brute consolidée lors de l'exercice précédent, la commune finance ces grands projets tout en limitant le recours à l'emprunt. Cet autofinancement nous permet de bâtir les équipements de demain sans hypothéquer les budgets futurs. C'est un signal fort : notre commune avance, se modernise et s'adapte aux enjeux de demain. L'année 2026 sera marquée par des investissements dynamiques répartis sur l'ensemble de nos équipements municipaux, de nos écoles et un projet phare qui entre dans sa phase opérationnelle : l'aménagement du centre-bourg comme « cœur de ville ».

**Budget de fonctionnement : une vigilance partagée et une gestion rigoureuse.**

Si l'équipe change, la rigueur reste la même. Nos dépenses de fonctionnement sont aujourd'hui maîtrisées mais nous devons rester lucides : l'équilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement demeure fragile notamment avec le contexte international actuel, les tensions géopolitiques entre l'Iran et les États-Unis pesant sur les coûts de l'énergie et des matières premières. Face à ces facteurs extérieurs, la nouvelle équipe municipale s'engage à rester vigilante pour préserver les finances locales et le pouvoir d'achat des habitants.

**Avec un budget de fonctionnement équilibré, la ville assure quotidiennement l'entretien de notre cadre de vie, l'animation de la cité et le soutien aux plus fragiles.**

Ainsi, en termes de solidarité, le soutien au CCAS est maintenu pour accompagner ceux qui en ont le plus besoin et, malgré les contraintes budgétaires, les subventions des associations sont préservées.

Je tiens à souligner l'effort fourni par les services municipaux. Grâce à leur implication et à une recherche constante d'optimisation, nous maintenons la qualité de notre service public sans augmenter la pression fiscale.

**En résumé, le budget 2026 est celui de la stabilité et de la préparation de l'avenir.**

Tout en garantissant les ressources nécessaires au fonctionnement de nos services, nous prouvons qu'une gestion de proximité, sérieuse et engagée, permet d'avancer sereinement, même dans un environnement global instable. Ce budget 2026 pose ainsi les premières pierres d'un mandat que nous voulons dynamique, solidaire et responsable. »

## COMMENT SE CONSTITUE UN BUDGET MUNICIPAL ?

Un budget municipal est un acte de prévision des dépenses et des recettes encadrées par deux pôles :

### LE FONCTIONNEMENT

Cette section permet de régir les dépenses de gestion courante incompressible (salaires, matériel du quotidien, etc.). Elles concernent les dépenses répétitives correspondant à une consommation immédiate. Les collectivités territoriales ont l'obligation d'avoir un budget de fonctionnement à l'équilibre avec leurs recettes.

Le fonctionnement se finance par :

- les recettes générées par la commune via la redevance (location de salles, tarifs de services tels que l'ALSH, la restauration scolaire, etc.)
- la location et la vente du foncier
- la fiscalité via la taxe foncière (la taxe d'habitation sur la résidence principale ayant été supprimée en 2023).

### L'INVESTISSEMENT

Cette section constitue une enveloppe pour engager la construction d'équipements et leur entretien. Autrement dit, l'investissement permet d'engager une somme pour un bien durable avec pour effet de le conserver, le renouveler ou de l'accroître. L'investissement se finance par : la dotation et les subventions de l'État ; la capacité d'autofinancement et l'emprunt.



**BUDGET DE FONCTIONNEMENT : 6 084 202 €**

dans cette enveloppe sont comprises notamment les dépenses suivantes :

**BUDGET PAR PÔLE (matériel du quotidien, charges diverses, personnel...) :**

**PÔLE ENTRETIEN ET RESTAURATION**  
(nettoyage des bâtis, cantine scolaire...):  
**1 337 729 €**



**PÔLE CITOYENNETÉ**  
(affaires générales, culture, sport, animations...):  
**639 201 €**



**PÔLE ATTRACTIVITÉ**  
(espaces verts, bâtiments, urbanisme, aménagement...):  
**1 199 496 €**



**PÔLE RESSOURCES**  
(informatique, RH, communication, tranquillité publique...)  
**702 891 €**



**PÔLE ENFANCE JEUNESSE**  
(Accueil de Loisirs, petite enfance, périscolaire...):  
**775 564 €**

**FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL : 718 000 €****BUDGET D'INVESTISSEMENT : 2 803 167 €**

hausse de 414 351 € par rapport à l'année 2025

**CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT :****2 088 800 €**

Réaménagement du centre-ville : 2 000 000 €  
Reboisement : 26 400 €  
Réseau ancien EHPAD : 20 880 €  
Acquisitions foncières : 12 000 €  
Rénovation du parc municipal : 12 000 €  
Sécurisation des sites : 9 600 €  
Création d'un colombarium-cavurne : 7 920 €

**TRAVAUX :****397 790 €**

Accueil de la Mairie : 233 812 €  
Rénovation des bâtiments communaux (crèche/jardin, pavillon Rostand, local de chasse) : 97 558 €  
Travaux sur le chauffage : 42 420 €  
Rénovation du château d'eau : 19 200 €  
Divers : 4 800 €

**ÉCOLES :****114 500 €**

Aristide Briand (rénovation pour lutter contre la chaleur) : 80 000 €  
Matériel informatique (TBI) pour les 3 écoles : 20 160 €  
Jules Ferry (création d'un vestiaire pour le personnel) : 10 800 €  
Infrastructure (transfert des lignes analogiques) : 3 540 €

**MATÉRIEL DES SERVICES :****76 928 €**

Diverses acquisitions : 36 000 €  
Matériel pour les cuisines : 28 014 €  
Matériel informatique : 7 440 €  
Logiciel : 4 274 €  
Matériel technique : 1 200 €

**ÉCLAIRAGE PUBLIC :****74 400 €**

Voie verte tranche 2 de la RD29

**SITES SPORTIFS :****45 949 €**

Gymnase Maison Rouge : 23 629 €  
Base de Loisirs (réaménagement de l'accueil et travaux) : 22 320 €

► **Tout le budget en détails sur la page « budgétaires » du site <https://lepalaisurviennne.fr>** ◀



# La rubrique associative

Plusieurs associations fêtent leur anniversaire cette année. À cette occasion elles vous préparent des événements festifs auxquels vous êtes tous conviés. La Ville leur souhaite un bel anniversaire ! Et pour soutenir le réseau associatif, c'est tout au long de l'année. N'hésitez pas à les contacter, un guide est disponible sur le site de la Ville et en mairie.

## LA SAP DEVIENT CENTENAIRE !

Du mercredi 14 au dimanche 17 mai, un tournoi amicale était organisé par la Section Athlétique du Palais (SAP) pour fêter les 100 ans du club.

Le club de foot né le 28 octobre 1926 n'a cessé en un siècle de se développer tout en restant ce club de « bons copains ». Un club aux nombreux adhérents qui propose des entraînements pour les U6 jusqu'au U17 et qui est revenu aujourd'hui en D2, signe d'une indéniable vitalité ! Ce bel héritage collectif palaisien se forge sur le terrain mais aussi en dehors lors de temps conviviaux. En effet en sus des matchs et des entraînements, le club favorise le vivre ensemble en organisant des rencontres festives et en développant le football en marchant via l'amicale AASAP qui réunit les anciens de la SAP.

Un centenaire qui mènera, pour sûr, à de nombreux autres !

➤ Plus d'infos : [section-athletique.palais@orange.fr](mailto:section-athletique.palais@orange.fr)



## LE RCP FÊTE SON ANNIVERSAIRE AU ZÉNITH !

Le Rugby Club Palaisien (RCP) fêtera ses 40 ans avec un concert du groupe Nadau le 12 septembre 2026 au Zénith de Limoges ! Un événement parrainé par la légende du ballon ovale : Damien Chouly ! Réservation des places sur la billetterie du Zénith.



L'histoire du RCP débute le 30 octobre 1985. À partir de là, ses équipes ne cesseront de développer leurs formations jusqu'à devenir championnes du Limousin en 1995 en poussin, en catégorie cadet/junior en 2003, en seniors (1<sup>re</sup> série) en 2014 puis en réserve seniors (promotion d'honneur) en 2018. En plus de ces temps forts, il est important d'évoquer des joueurs emblématiques qui ont fait leur carrière dans le rugby professionnel après avoir fait leurs premiers matchs dans le club : Nathan Huguen qui joue au poste de deuxième ligne au Valence Romans Drôme Rugby et bien évidemment Damien Chouly qui a effectué une brillante carrière au niveau national, international et mondial puisqu'il fut champion du monde à moins de 21 ans en 2006. Un champion qui a donné en 2023 son nom au complexe sportif du Palais qui comprend l'ensemble des stades de rugby palaisiens.

➤ Plus d'infos : [rugbyclubpalaisien@orange.fr](mailto:rugbyclubpalaisien@orange.fr)

## L'ENSEMBLE ORCHESTRAL DU PALAIS (EOP) FÊTE SES 40 ANS !

L'Ensemble Orchestral du Palais, dit EOP, fête deux anniversaires : celui de la fanfare créée le 13 juin 1936, il y a donc 90 ans, et celui de l'Harmonie du Palais qui la succéda en 1986. Un changement profond : la troupe de musiciens ambulants se transforma alors en un orchestre.

Pour fêter son double anniversaire, EOP organisera le samedi 28 novembre une parade et un concert en fin d'après-midi avec des invités surprises ! Une célébration musicale gratuite et ouverte à tous, venez nombreux !

➤ Afin de rendre hommage à son histoire, EOP part à la recherche d'anciennes photos ou documents pour retracer son histoire. Vous pouvez contribuer à cette démarche en envoyant vos archives à : [contact@eop-lepalais.fr](mailto:contact@eop-lepalais.fr)



Service itinérant  
Limoges Métropole

## Service itinérant Limoges Métropole : construisons ensemble un service qui vous ressemble !

Limoges Métropole prépare la mise en place d'un bus itinérant qui circulera prochainement dans les communes du territoire. L'objectif : offrir des services de proximité, directement au plus près des habitants, sans que vous ayez à vous déplacer.

Pour concevoir un dispositif réellement adapté à vos attentes, votre avis compte ! Quels services aimeriez-vous retrouver dans ce véhicule ? Accompagnement numérique, accès aux droits, habitat, emploi, services pratiques... Votre expérience et vos besoins sont essentiels pour construire un projet utile, efficace et accessible à tous. Votre avis aidera Limoges Métropole à mieux structurer ce service itinérant de demain.

Participez à cette enquête (3 minutes suffisent) en flashant le QR code ci-contre.

📞 Pour toute question concernant le projet vous pouvez contacter Agathe Perego au 07 65 16 89 83.



## Prochaines collectes du don du sang de l'EFS

Sauver des vies ne vous prendra que quelques minutes !  
Rendez-vous aux prochaines collectes du Palais ci-dessous.

📅 Mardi 23 juin de 15h à 19h

📅 Mardi 25 août de 15h à 19h

📍 Salle Gérard Philippe, 20 rue Jules Ferry, derrière la mairie

Prenez rendez-vous sur : [mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr)

### Qui peut donner son sang ?

Les premiers critères auxquels toute personne doit répondre sont ceux de l'âge et du poids. Il faut avoir entre 18 et 70 ans révolus et peser plus de 50 kilos. Les hommes peuvent donner jusqu'à 6 fois par an et les femmes jusqu'à 4 fois.

Rendez-vous sur le site du don du sang pour faire le test complet.



## Bienvenue à : CHRISTINE MARCILLAC : SAGE FEMME



Depuis le 5 janvier 2026, le cabinet médical de la rue Jean Jaurès a une sage-femme : Christine Marcillac ! Cette Palaisienne exerce la profession depuis 1999, d'abord au CHU puis en libéral à Limoges. Sa nouvelle implantation lui permet à présent d'accueillir les PMR et de pratiquer dans sa ville de résidence. Ses consultations se font uniquement au cabinet sur rendez-vous et comprennent : suivi médical de la future mère et du fœtus, rééducation périnéale et suivi gynécologique généraux (même hors maternité). Toutes ses prestations sont conventionnées par la CPAM.

📍 Cabinet médical, 17 rue Jean Jaurès

📅 Horaires de consultation :  
Lundi, mardi et jeudi : 9h-12h30 et 14h-19h  
Mercredi : 9h-12h  
Vendredi : 9h-14h

📞 06 28 22 48 59





## Foodtrucks : des idées pour se restaurer !

Des foodtrucks sont présents plusieurs soirs par semaine sur le parking de l'Espace Culturel Jean Ferrat. Venez sur place passer commande ou contactez-les pour réserver en avance vos plats !



### JéPizz

mercredi de 18h à 21h30

06 06 50 06 01



### La Ch'tite Frite du Nord

samedi de 18h30 à 21h30

06 75 80 85 48



### La Poulette dorée

dimanche de 7h30 à 12h30

06 50 79 96 90



Des places de stationnement sont réservées aux foodtrucks sur le parking de l'espace culturel de 17h à 23h et les dimanches de 7h30 à 12h30. Merci de respecter ces règles.

## Les rôles du CCAS

Le CCAS, service situé au sein de la mairie, a pour dessein d'offrir un service social de proximité. Il collabore notamment avec les services municipaux et l'assistante sociale. Il propose des :

- Aides financières pour le paiement des factures non honorées pour les familles qui en ont besoin.\*
- Aide à la mobilité (chèque carburant...)\*
- Aide alimentaire sous forme de chèques d'accompagnement.\*
- Organisation en fin d'année d'un repas et de distribution de colis pour les plus de 70 ans, selon critères.
- Cérémonie de l'arbre de naissance.
- Aide au BAFA.
- Remise d'un bouquet pour les centenaires.
- Jardins familiaux 8 parcelles à la location. Ce sont des parcelles cultivables proposées à la location aux Palaisiens étant en appartement, sans espace pour jardiner.

Ce dispositif permet ainsi aux bénéficiaires de cultiver leurs propres fleurs, légumes et fruits. Ces espaces sont situés au croisement de l'impasse Jean Gagnant et rue Pierre Brossolette. Tarifs : 0,35 centimes du m<sup>2</sup>. Accessibles selon critères sociaux.



### CCAS

Mairie, 20 rue Jules Ferry  
ccas@lepalaisurviennne.fr  
05 55 04 34 21

### Assistante sociale

57 rue Jean Jaurès  
sur rendez-vous :  
05 55 35 34 09 // 05 55 45 13 30

\* Sur la base de dossiers constitués avec l'assistante sociale du secteur.

## Opération tranquillité vacances : partez serein !

Vous souhaitez bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence ?

Un formulaire de demande est disponible sur le site du Ministère de l'Intérieur : [masecurite.interieur.gouv.fr](http://masecurite.interieur.gouv.fr) article « Pour partir en vacances en toute sécurité (OTV) » et directement en mairie. Une fois rempli, il est à remettre à la mairie qui le transmettra au service de la Tranquillité publique.

Toute demande doit être effectuée au minimum 72 h avant votre départ.



## CYCLISME : LA LIMOUSINE ANDRÉ DUFRAISSE

La course de cyclisme de la Limousine aura lieu le 6 juin. Une partie du parcours traversera Le Palais-sur-Vienne.

Plus d'infos : [lalimousinecyclo.com](http://lalimousinecyclo.com)



## ILS NOUS ONT QUITTÉ

La Ville du Palais-sur-Vienne a le regret de vous apprendre la disparition de deux de nos anciens directeurs d'école ainsi que la disparition d'un de nos professeurs de musique. L'ensemble de la municipalité adresse ses plus sincères condoléances à leur famille et à leurs proches.

### HOMMAGE À MARC TRICONE, disparu le 24 février 2026.

Membre émérite d'EOP mais aussi professeur de clarinette, il prodiguait depuis le 23 septembre 2024 ses enseignements dans l'école de musique du Palais. Un métier passion qu'il a exercé pendant plus de 40 ans. Sa pédagogie, sa joie et son amour pour la musique resteront à jamais présents dans nos esprits.

### HOMMAGE À CLAUDE GRENIER, disparu le 5 janvier 2026.

Directeur de l'école Aristide Briand à sa création en 1960, et ce pendant 32 ans, Claude Grenier s'est éteint à l'âge de 90 ans. Passionné de musique il avait créé une chorale pour ses élèves puis la Chorale du Palais (Mélodia) en 2000. Il en a été président et chef de chœur jusqu'en 2008. Une figure emblématique de notre commune que nous n'oublierons pas.

### HOMMAGE À JACQUES TRUAUD, disparu le 27 septembre 2025.

Ancien directeur de l'école Jean Giraudoux et membre du Comité de Jumelage ayant grandement contribué aux animations en lien avec Sant Joan de les Abadesses, il a su marquer les gens qui l'entouraient par sa gentillesse et sa bonne humeur qui l'a souvent amenée à pousser la chansonnette. Anciens élèves, collègues, famille et amis se souviendront de son altruisme et de son large sourire.

## Tribune

### LE PALAIS NOTRE AMBITION COMMUNE

Dans un monde traversé par des tensions croissantes, les rivalités entre grandes puissances dessinent un paysage instable et les logiques de domination semblent reprendre le pas sur les idéaux de coopération. En Ukraine, le conflit s'installe dans une durée incertaine. Les récents affrontements au Moyen-Orient et en Iran font peser une menace directe sur les détroits stratégiques (comme Ormuz), entraînant une flambée des prix de l'énergie et des matières premières. Ces conflits actuels nous impactent tous et en premier lieu les populations les plus vulnérables.

Pour les municipales de 2026, seule la liste du Maire sortant était candidate. Avec 771 voix de plus qu'en 2020 nous y voyons le choix de la continuité politique menée sur la commune depuis 6 ans et l'adhésion au nouveau programme proposé. Cette nouvelle équipe municipale, pour qui la commune est le cœur battant de la démocratie, sait que gérer une commune, ce n'est pas simplement voter des budgets. C'est faire des choix pour notre quotidien, transports, écoles, services publics de proximité, création de logements accessibles à tous et soutien aux initiatives locales, associatives et solidaires. Face à l'urgence climatique nous poursuivrons le développement des mobilités douces et la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Nous créerons des îlots de fraîcheur dans le centre bourg et préserverons nos espaces naturels. Ces choix écologiques sont aussi profondément sociaux. Nous continuerons de bâtir une commune plus juste, plus verte et toujours plus humaine où il fait bon vivre et où personne ne sera oublié. La solidarité c'est le cœur de notre engagement. Face à la tentation du repli sur soi, nous choisissons le vivre ensemble, face à la logique du profit, nous choisissons le bien commun.

**C. DESMAISONS - R. RATINAUD - V. GILLET - G. BOUCHEREAU - C. JUST - S. BONGRAND - J. BOUCHARD - DESPORT - P. POUGET - V. CHATENET - L. GÉRAUDIE**



LE PALAIS-SUR-VIENNE

# BIÈRES À LA SABLIÈRE



vendredi **5** juin



**De 17h à minuit sur le site de la sablière**

Brasseurs locaux,  
foodtrucks, animations, jeux



+ D'INFOS : [lepalaisurviennne.fr](http://lepalaisurviennne.fr)

Service animation du territoire : 05 55 04 34 26 // [animations@lepalaisurviennne.fr](mailto:animations@lepalaisurviennne.fr)